

N°2025-01

Conseil d'Administration du 27 février 2025

**Nombre de membres à voix
délibératives :**

Membres : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

S'abstient : 0

Présents : Magali GASTO OUSTRIC, Alain BOUBEE, Philippe BRILLAUD, Laurent BRIOL, Philippe LAGRANGE, Evelyne SANSONETTO, Jean-Claude ARAGON, Valérie BERGEROO, Yves LOUIS, Bernard LOUBET, Marie-Claire DELEPLANQUES, Michèle TRAVERT.

Excusés : Arminda ANTUNES, Jean-Claude DURROUX, Régis FARRE, Annie NAVARRE, Claire VOUGNY, LANFANT Françoise, Emmanuelle PINIES.

Absents : Rémy MARTIN, Murielle PINEL.

Pouvoir : Régis FARRE à Alain BOUBEE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Vice-Président donne lecture du rapport ci-joint :
La loi NOTRe apporte quelques nouveautés au débat d'orientation budgétaire.

Jusqu'à présent les CCAS et CIAS des communes de plus de 3 500 habitants devaient l'organiser dans les deux mois précédents le vote du budget sans préciser la forme et l'exigence d'une délibération précise.

L'article 107 de la loi prévoit que le débat doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire, un ROB, et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Classification de l'acte :
7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

De plus il est précisé que le ROB doit comporter une présentation de la structure et des effectifs, avant de décliner les orientations de l'année et les perspectives pluriannuelles.

Le CIAS Cœur et Coteaux du Comminges dépend fortement de la subvention d'équilibre allouée par la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :**

Pour extrait certifié conforme

Fait le 27 février 2025

Le secrétaire de séance

La Présidente

Alain BOUBEE

Magali GASTO OUSTRIC

